



Règlement intérieur – Centre Social Croix Mercier – 2023/2024

L'inscription aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement.

	Enfance/Jeunesse	Familles/Adultes/Séniors
Sites d'accueil	<p>-Centre social Croix Mercier - 17 rue Augustin Fresnel 61000 Alençon -Espace Part'âge - 8, rue du Président Coty 61000 Alençon</p> <p>-Local ados – rue des frères Niverd – 61000 Alençon -Ecole de la Framboisière - Allée du stade 61250 Valframbert -Ecole Lonrai - Le bourg 61250 Lonrai (uniquement juillet)</p>	Salle de l'Eclat 61250 Lonrai
Fonctionnement Général	<p>Les mercredis et les vacances scolaires de 7h45 à 18h30</p> <p>Horaires d'arrivée et départ des enfants : Le matin de 7h45 à 9h30 (arrivée) Le midi de 11h30 à 12h15 (départ ou arrivée) L'après-midi de 13h15 à 14h (départ ou arrivée) Le soir de 16h30 à 18h30 (départ)</p> <p>L'accueil avant et après l'école – école de Valframbert : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30</p>	<p>Les ateliers à l'année fonctionnent uniquement en période scolaire. Il n'y a pas d'atelier en périodes de vacances scolaires ni les jours fériés. Les jours fériés ne sont pas récupérables. Il n'y aura pas d'atelier le jour de l'Assemblée Générale.</p> <p>Attention, chaque atelier a besoin d'un minimum de participants pour perdurer. Si ce minimum n'est pas atteint aux vacances d'automne l'atelier ne pourra pas continuer à fonctionner. Par ailleurs, chaque atelier dispose d'une capacité maximum d'accueil. Nous assurons un minimum de 30 séances sur 35 semaines. Le remplacement ou le remboursement du cours sera proposé à partir du moment où le minimum de séances n'est plus atteint.</p> <p>Si pour des raisons sanitaires, l'état ou la préfecture nous demandait de fermer nos activités de loisirs pour tous, le remboursement des séances ne pourra pas être assuré.</p> <p>Les ateliers ponctuels : ils sont proposés au trimestre et peuvent avoir lieu en période scolaire mais aussi pendant les vacances. Ils peuvent être proposés par des salariés, des intervenants ou des bénévoles du centre.</p> <p>Les véhicules du centre social sont mis à disposition pour les activités. Il peut vous être demandé de prendre votre véhicule personnel pour certaines activités si il n'y a plus de disponibilités (ex : randonnée).</p>
Inscriptions et réservations	<p>Les inscriptions et réservations se font sur RDV (sauf pour les personnes réglant en prélèvement automatique. Ces derniers auront uniquement besoin de prendre RDV pour le renouvellement du dossier en juin. Le reste se fait par mail à cscm.secretariat@gmail.com).</p>	<p>Pièces à fournir pour l'inscription : -Fiche d'inscription dûment complétée -Attestation d'assurance responsabilité civile -Attestation de quotient familial (CAF OU MSA ou autre régime)</p>

	<p><u>Pièces à fournir pour l'inscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Fiche d'inscription dûment complétée -Fiche sanitaire dûment complétée -Copie des vaccinations -Attestation d'assurance responsabilité civile -Attestation de quotient familial (CAF OU MSA ou autre régime) <p><u>Dates de réservations :</u></p> <p><i>Mercredis accueil de loisirs :</i></p> <p>1er trimestre : inscriptions à partir du 12/06/2023 2e trimestre : inscriptions à partir du 27/11/2023 3e trimestre : inscriptions à partir du 25/03/2024</p> <p><i>Vacances scolaires :</i></p> <p>Vacances d'automne : inscriptions à partir du 25/09/2023 Vacances de décembre : inscriptions à partir du 27/11/2023 Vacances de février : inscriptions à partir du 29/01/2024 Vacances d'avril : inscriptions à partir du 25/03/2024 Vacances d'été : inscriptions à partir du 10/06/2024</p> <p><i>Accueil avant et après l'école (Valframbert) :</i></p> <p>Pas de réservation, facturation sur présence (seul un dossier devra être fait en amont)</p>	<p>Un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique sportive devra être fourni au commencement des activités physiques. Sans présentation d'un certificat médical, il faudra obligatoirement nous remplir la décharge</p> <p><u>Les ateliers à l'année :</u> Début des ateliers le 18 septembre 2023. L'inscription se fait pour l'année. Une inscription au trimestre peut vous être proposée. Semaine d'essai pour les nouveaux du lundi 11 au vendredi 15 septembre 2023 (sans inscription et gratuit). Inscriptions à partir du samedi 16 septembre 2023. Début des ateliers à partir du lundi 18 septembre 2023. Pour les personnes n'ayant pas fait leur essai sur la semaine du 11 au 15 septembre, essai possible à partir du 25 septembre 2023 (sur réservation et suivant les places disponibles). Si l'essai est concluant, il faudra venir régler l'activité afin de pouvoir participer à l'atelier suivant.</p> <p><u>Les ateliers ponctuels :</u> La programmation est trimestrielle (de septembre à décembre, de janvier à mars, d'avril à juin et de juillet à août). Les inscriptions se feront en amont au secrétariat (pour les activités payantes).</p>
<p>Absences et annulations</p>	<p><i>Mercredis et vacances scolaires :</i></p> <p>Annulation au minimum 7 jours avant et <u>OBLIGATOIREMENT</u> par mail à cscm.secretariat@gmail.com. Si le délai d'annulation est respecté, l'absence sera notée en « absence excusée ». Si le délai n'est pas respecté, l'absence sera notée en « absence facturée ». Si absence pour raison médicale, nous envoyer par mail un justificatif médical. L'absence sera notée en « absence excusée ».</p>	<p><u>Les ateliers à l'année :</u> Afin d'assurer un accueil dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien vouloir signaler vos absences surtout lors de l'intervention d'un prestataire ou lorsque le transport est assuré par le centre social (chorale, randonnée, etc.). En cas d'absence d'un intervenant ou d'annulation d'un atelier, vous serez informé dans les meilleurs délais par email ou note papier. Pour raisons professionnelles ou médicales (maladie justifiant l'arrêt de l'activité, mutation, changement professionnel ou perte d'emploi) et sur présentation d'un justificatif, vous pourrez être remboursé du ou des trimestres non effectué(s). Tout trimestre entamé reste dû. Si l'atelier était arrêté prématurément par le centre social, vous serez remboursé au prorata des séances restantes.</p>
<p>Repas</p>	<p>Les repas sont pris dans les salles de restauration scolaires mises à disposition par les communes du lieu de l'accueil de loisirs. Ils sont fournis et livrés par RESTAUVAL.</p> <p>Une réservation est obligatoire. Aucun repas ne pourra être commandé le jour même. Il devra être commandé la veille avant 17h.</p>	

	Un certificat médical vous sera demandé si votre enfant présente une allergie alimentaire.	
Santé	Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance. Toute allergie est à signaler et en cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les informations nécessaires au directeur du centre (cf. fiche sanitaire). Un PAI peut-être instauré pour des soins spécifiques et réguliers. Dans ce cas, prendre RDV avec le directeur d l'ACM.	
Matériel nécessaire	Il est recommandé aux parents d'habiller ses enfants avec des vêtements adaptés. Les enfants sont amenés à faire des activités salissantes (peinture, colle, etc.) et sportives (tâches, trous etc.). Nous utilisons du matériel pédagogique et de collectivités (adaptés aux enfants) mais nous ne pouvons vous garantir que votre enfant ne présentera pas de tâches, trous en fin d journée. Le Centre Social ne pourra être tenu responsable en cas de détérioration. Merci de marquer les vêtements (vestes, manteaux, etc.) au nom de vos enfants. Prévoir gourde et sac à dos.	
Adhésion et tarification	L'adhésion est obligatoire et est valable de date à date sur une durée d'un an. L'adhésion individuelle concerne les personnes majeures seules et coûte 11 €. L'adhésion familiale concerne les couples avec ou sans enfant et les enfants mineurs. Elle coûte 15 €. Les coûts des activités varient en fonction de votre quotient familial et de votre lieu d'habitation (CUA ou hors CUA).	
Paiement	Le règlement intégral des activités se fait au moment de l'inscription, qu'elle soit à l'année, au trimestre, au cycle ou à la séance. Il est possible de régler en espèce, par chèque vacance, par CESU, par chèque ou par prélèvement bancaire (échelonnement possible pour ces deux derniers modes de paiement en 3 fois consécutives). Pour les parents d'enfants inscrits au centre de loisirs et réglant en prélèvement automatique, il n'y a pas d'avance des frais. Le prélèvement sera mensuel et aura lieu le 15 du mois suivant la période de facturation. Pour les majeurs protégés, nous pouvons nous mettre en contact avec votre tutelle/curatelle, pour le paiement de votre /vos activités. Merci de renseigner les coordonnées de l'organisme de tutelle et le nom de votre référent sur la fiche d'inscription. Sur demande, un justificatif de paiement vous sera délivré. En fonction de vos ressources, des aides sont également envisageables afin de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous. N'hésitez pas à nous solliciter pour plus de renseignements.	
Assurance	Le centre social Croix Mercier a souscrit une assurance auprès de la MMA qui prend en charge les dégâts matériels et corporels dans le cadre de la responsabilité civile, si la responsabilité de l'association est établie. Dans les autres cas, c'est la responsabilité civile des participants qui s'applique. Pour les activités, sorties et séjours en famille, nous vous rappelons que les enfants sont placés sous la responsabilité des parents ou de l'adulte référent.	